



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Telecommunications

Question écrite n° 931

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur un des aspects de la resolution adoptee par les ministres de la CEE charges des telecommunications ouvrant progressivement a la concurrence le marche europeen des services et des equipements de telecommunications. Il lui demande si la mise en place des reseaux cables participe a cette reflexion commune, en particulier dans le domaine des normes communes, de tarification et d'interconnectabilite entre tous les reseaux.

Texte de la réponse

Reponse. - D'une maniere generale, la resolution evoquee ne vise pas les reseaux cables. A l'heure actuelle, ceux-ci ont, dans les differents pays de la Communauté, des regimes juridiques specifics, tant pour l'attribution des autorisations que pour l'eventuelle verification technique de la conformite a des regles ou normes nationales. S'agissant des normes techniques, il n'en existe aucune en dehors des quelques regles enoncees par le document CEI 728 de la Commission electrotechnique internationale. Il convient cependant de citer la creation recente (juin 1988), a l'initiative de la Republique federale d'Allemagne, d'un groupe de travail au sein du Comite europeen de normalisation electrotechnique (Cenelec), mais il est encore trop tot pour pouvoir dire si cette normalisation portera sur la qualite du signal a l'interface, limitant la prestation du reseau public, ou sur la specification detaillee des materiels constitutifs du reseau. La tarification est totalement autonome dans chacun des pays. Quant a l'interconnectabilite, c'est un probleme qui ne s'est pas encore pose, les reseaux cables europeens ne faisant, a l'exception de quelques experiences en France et au Royaume-Uni, que de la teledistribution pure. Il est neanmoins certain que le probleme de normalisation a l'echelon europeen se posera lorsque existera le service de « communications integrees a large bande » etudie dans le cadre du programme europeen Race, qui conduira necessairement a mettre en place un reseau a fibre monomode.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 931

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2235